

Bruxelles, le 8 juin 2022
(OR. fr)

9952/22

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0175(NLE)**

**ACP 69
FIN 628**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 9783/22 - COM(2022) 259 final
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE, en ce qui concerne la modification de la décision n° 3/2019 du Comité des ambassadeurs ACP-UE d'arrêter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE - Adoption

1. Le 2 juin 2022, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE, en ce qui concerne la modification de la décision n° 3/2019 du Comité des ambassadeurs ACP-UE du 17 décembre 2019 d'arrêter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE (9783/22).
2. Le 3 juin 2022, le groupe "ACP" est parvenu à un accord sur la proposition au niveau du groupe.

3. Le Comité des représentants permanents est donc invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:

- adopte le projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE, en ce qui concerne la modification de la décision n° 3/2019 du Comité des ambassadeurs ACP-UE d'arrêter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 9813/22;
- fasse publier la décision du Conseil au Journal officiel;
- informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil;
- fasse publier la décision ACP-UE, une fois adoptée, au Journal officiel.

Après l'adoption par le Conseil, un projet de décision ACP-UE sera transmis à la partie ACP pour adoption par le Comité des ambassadeurs ACP-UE par échange de lettres.
